DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE L’ETAT D’ÉRYTHRÉE

46ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

(06 mai 2024)

 **Par S.E.M. Paul Empole Losoko Efambe**

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la délégation de l’Etat d’Erythrée et la remercie de la présentation de son rapport national au titre du quatrième cycle de l’EPU.

Elle la félicite pour avoir depuis son dernier Examen, ratifié la Convention de 1999 sur les pires formes de travail des enfants et pour avoir promulgué la Proclamation 184/2023, qui porte modification de la structure et de la compétence des tribunaux du pays afin d’améliorer l’accès des citoyens à une justice de qualité.

Au titre des recommandations, ma délégation recommanderait à la délégation Érythréenne ce qui suit :

* Finaliser la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
* Finaliser la ratification de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l’enseignement.

Enfin, ma délégation souhaite plein succès à la délégation de l’Etat d’Érythrée dans la conduite de son examen périodique universel.

Je vous remercie, Monsieur le Président.